

The logo for ALEC42 features the word 'ALEC' in a bold, dark blue sans-serif font. The 'C' is stylized as a multi-colored arc transitioning from blue to purple to pink. To the right of the 'C' is the number '42' in a bold, orange sans-serif font.

ALEC42

AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

PÉDIBUS

Méthodologie

Mars 2022



Définition

Le **Pédibus** est un dispositif qui organise les déplacements à pied des enfants vers leur école en se basant sur le modèle d'une ligne de bus.



Pédibus

Pédi + Bus

À pied + Comme un bus

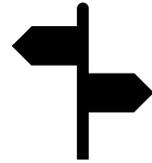




Définition

Le Pédibus, c'est :

- Un itinéraire bien précis
- Des arrêts bien définis
- Des horaires de passage





Objectifs :

Le Pédibus répond à plusieurs enjeux !



Environnementaux :
Réduction de la pollution



Urbains :
Réduction du nombre de
stationnements aux
abords des écoles



Sécuritaires :
Réduction du nombre
d'accidents, apprentissage du
code de la route et des bons
réflexes



Économiques :
Réduction du coût des
déplacements (carburant)



Sanitaires :
Promotion de l'activité
physique et lutte contre
l'obésité infantile



Sociaux :
Promotion de la convivialité
entre les participants et de la
solidarité entre les familles

C'est une alternative aux déplacements en voiture !



Critères :

La ligne de Pédibus doit obéir à plusieurs critères :

Du domicile/point d'arrêt à l'école :



Entre 1 et 1,5 km maximum



Entre 15 et 20 min maximum



→ Éviter les axes et intersections dangereuses

→ Éviter les pentes



Méthode :

1 – Diffusion d'un questionnaire à destination des parents :

Objectifs :

- Recueillir les adresses
- Quantifier les déplacements par modes (Voiture, Vélo, Marche, Bus, Covoiturage...)
- Connaître les raisons de ces déplacements
- Mesurer le potentiel du projet Pédibus
- Identifier les craintes des parents

→ L'ALEC42 peut contribuer à la réalisation d'un questionnaire d'enquête

1 Enquête sur le mode de transport utilisé par votre enfant sur le trajet de l'école

Nous réalisons, en collaboration avec l'école de votre enfant et la mairie, une étude sur les moyens de transport utilisés pour les trajets domicile - école. Cette étude a pour objectif de comprendre vos attentes et celles de vos enfants pour une utilisation plus modérée de la voiture et d'organiser, si possible, un service d'accompagnement à pied ou à vélo vers l'école.

Carapatte de _____
Ecole _____
Ligne n° _____

1 - Quel âge a votre ou vos enfant(s) (scolarisé(s) ou non) ?
Enfant 1 _____ Enfant 2 _____ Enfant 3 _____

2 - A quelle distance se trouve l'école de votre domicile ?
 Moins de 500 m Entre 500 m et 1 km Entre 1 km et 2 km Plus de 2 km

3 - Votre ou vos enfants se rendent-ils directement à l'école le matin ? (dépose garderie, autre...)
 Oui Non : halte d'accueil dans l'école
 autre structure d'accueil
 autre _____

4 - Votre ou vos enfants rentrent-ils directement de l'école le soir ? (dépose garderie, autre...)
 Oui Non : halte d'accueil dans l'école
 autre structure d'accueil
 autre _____

5 - Comment, en règle générale, votre ou vos enfants se rendent-ils à l'école (primaire ou maternelle) le matin ou rentrent-ils le soir ?

	Matin			Soir		
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Marche à pied accompagné d'adulte						
Marche à pied sans adulte						
A vélo accompagné d'adulte						
A vélo sans adulte						
En voiture (la vôtre)						
En voiture (celle d'un autre parent)						
En bus						
Autres						

6 - Si votre enfant vient en voiture, quelle en est la raison ? (cochez la raison principale)
 Vous vous rendez ensuite à votre travail
 Vous avez d'autres enfants à déposer plus loin
 Votre domicile est trop éloigné de l'école
 C'est plus rapide
 Il est trop jeune
 Vous craignez l'accident (à pied ou à vélo)
 Autres (précisez) _____

7 - Lorsque vous l'accompagnez en voiture, rencontrez-vous des difficultés ?
 Liées à la circulation en ville
 Liées au stationnement à proximité de l'école ?
 Aucune
 Autres (précisez) _____

Tournez SVP
Carapatte ou Caracycle - grille pratique pour réaliser votre projet

Exemple de questionnaire (ADEME)

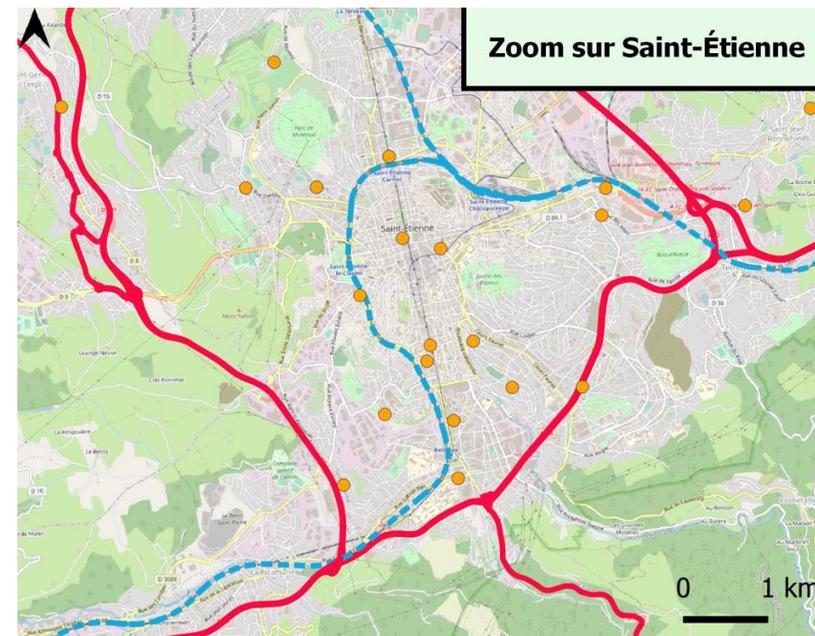


Méthode :

2 – Construire une carte de géolocalisation :

À partir des adresses renseignées via le questionnaire, soit des participants uniquement, soit de tout le monde :

- Faire figurer les **domiciles** des élèves
- Illustrer les **itinéraires** empruntés et les **arrêts** de Pédibus
- Renseigner les **horaires** de passage

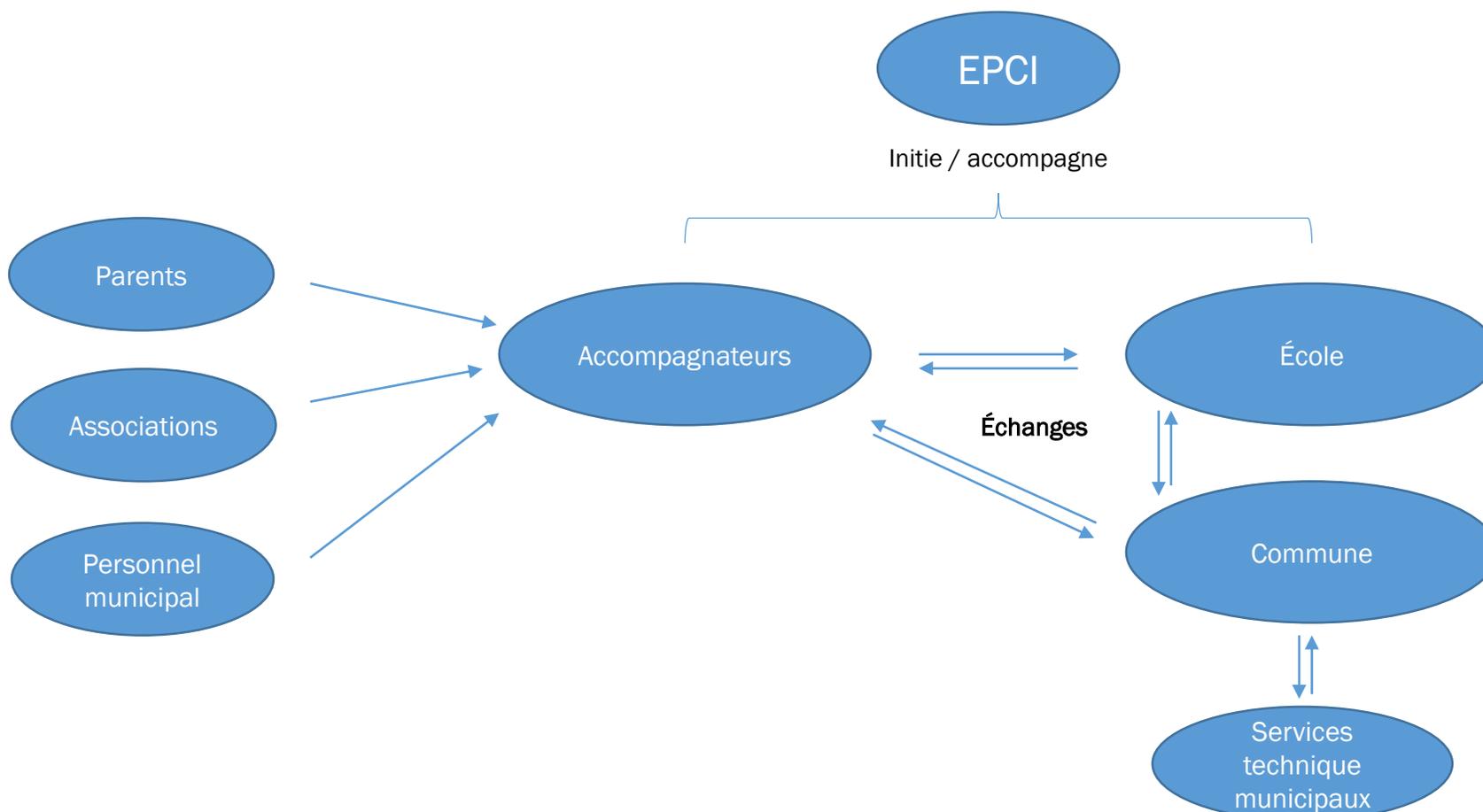


Exemple de géolocalisation dans le cadre d'un Plan de Mobilité Employeur
Réalisation : ALEC42



Méthode :

3 – Définir le porteur de projet et le rôle de chacun :



Exemple d'organisation possible

L'intercommunalité peut initier et faciliter la mise en place du projet Pédibus.

Les échanges entre les parties prenantes sont nécessaires

Les accompagnateurs peuvent être les parents eux-mêmes, ou bien des bénévoles, ou bien du personnel municipal.

La commune a tout intérêt à avertir ses services municipaux des difficultés urbaines rencontrées sur le trajet



Méthode :

4 – Assurances du système Pédibus:

Principe :

→ Un enfant mineur est sous la responsabilité de ses parents. Si un parent confie son enfant à une autre personne physique ou morale, il y a **transfert de responsabilité**.

Exemple : Le parent est responsable jusqu'à l'entrée de l'enfant dans l'école. Les services périscolaires sont responsables dès lors que l'enfant quitte l'école. Etc...

Enjeu :

Sécuriser le projet → 4 solutions proposées

Source : [Mille Pattes - Pédibus \(reseaumillepattes.org\)](http://reseaumillepattes.org)



Méthode :

4 – Assurances du système Pédibus:

Solution 1 : Pédibus « spontané » :

Le projet est porté par une ou plusieurs personnes **en dehors de toute structure**. Dans certains cas, les assurances individuelles et scolaires couvrent ces cas :

- si un enfant est blessé sur le chemin de l'école, le dommage corporel subi par l'enfant sera couvert par l'assurance scolaire ou la garantie individuelle-accident auxquelles les parents souscrivent.
- si un enfant provoque un accident sur le trajet, la responsabilité civile des parents de l'enfant fautif est couverte par l'assurance scolaire ou par la responsabilité civile familiale. L'accompagnateur bénévole doit vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert en cas de dommages causés à un tiers.
- si un parent engendre un dommage, sa responsabilité civile sera mise en cause, il sera couvert par l'assurance scolaire ou l'assurance civile familiale.
- si un parent engendre un dommage du fait d'une négligence (par exemple une faute de surveillance avérée ayant provoquée un accident grave), sa responsabilité civile et pénale pourra être mise en cause. Il est dans ce cas essentiel d'avoir une structure juridique (de type association loi 1901) et une assurance adaptée pour pouvoir accompagner les victimes dans leurs démarches.



Méthode :

4 – Assurances du système Pédibus:

Solution 2 : Pédibus porté par une association existante :

Le projet est **porté par une association existante de parents d'élèves, de sport, ou d'environnement** qui prend la responsabilité morale du Pédibus / Vélobus :

Il faut vérifier que les actions de type Pédibus / Vélobus sont définies dans les statuts de l'association, ou le cas échéant les y inclure.

Elle prend en charge l'assurance en vérifiant que le projet de Pédibus est bien couvert par son contrat (ou l'étend si nécessaire).

L'association connaît les procédures et le Pédibus / Vélobus bénéficie donc de ses compétences.



Méthode :

4 – Assurances du système Pédibus:

Solution 3 : Pédibus porté par une association dédiée :

L'association est créée spécifiquement pour le projet de Pédibus et englobe tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et enfants participants qui sont ses adhérents. Elle souscrit ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres :

En cas d'accident, l'association engage sa responsabilité en tant que personne morale (les parents ne portent plus directement la responsabilité) et un recours sera plus facilement engagé : sur le trajet les parents d'un enfant blessé légèrement s'adresseront directement à l'association.





Méthode :

4 – Assurances du système Pédibus:

Solution 4 : Pédibus porté par une collectivité:

Les communes ou intercommunalités sont compétentes en matière d'aménagement et de transports urbains.

La responsabilité administrative est engagée dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement de la voirie si leur défaut nuit au Pédibus . Exemple : si un nid de poule provoque la chute d'un enfant lors du trajet à pied ou à vélo.

Si la collectivité choisit de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet, elle n'endossera pas plus de responsabilités, sauf si elle met en place un véritable service public.

En France, il est très rare qu'une collectivité porte à elle seule ce type de projet basé sur l'action volontaire d'un groupe de bénévoles (parents d'élèves, retraités...), ce sont majoritairement les parents d'élèves par le biais d'une association ; par contre la police municipale peut sécuriser les « points noirs » du parcours et la municipalité peut apporter un soutien logistique et financier au dispositif.



Méthode :

5 – Système des chartes d’engagement :

Afin de sécuriser le projet et d’encadrer le rôle de chacun, il est possible de développer un système de charte pour chacun des acteurs en jeu.

L’ADEME propose un ensemble de fiches desquelles l’on peut s’inspirer :

2a Convention réglant la collaboration des accompagnateurs

Carapatte de _____
Ecole _____
Ligne n° _____
Période scolaire du _____
au _____

Cadre
Dans le but d’organiser un service de ramassage scolaire à pied pour les élèves de l’Ecole
= la commune de _____
= l’association _____
organisateur d’une part, et chaque accompagnateur d’autre part, ont signé la convention suivante précisant les engagements et responsabilités de chaque partie.

Intervenants
= La municipalité
= L’association _____
d’une part, dénommée “l’organisateur” dans la convention et représentée par :
= M. le maire
= son Président
et d’autre part l’accompagnateur ou accompagnatrice :
M / Mme _____
Domicilié(e) _____
Téléphone _____, dénommé(e) “l’accompagnateur” dans la convention, conviennent de ce qui suit :

Article 1 :
l’accompagnateur s’engage à assurer, à titre bénévole, l’encadrement du service de ramassage scolaire à pied :
= sur les trajets déterminés dans le document “planning accompagnateur”
= en tant que remplaçant _____
sur la ligne Carapatte n° _____
de l’Ecole _____

Article 2 :
les règles et modalités d’accompagnement sont déterminées par les organisateurs (binévoles, horaires, interventions, ... (voir documents joints).

Article 3 :
l’accompagnateur a autorité sur le groupe. Dans sa tâche, il appliquera les consignes qui lui auront été données lors de la réunion de démarrage des lignes.

Article 4 :
en cas d’empêchement, l’accompagnateur s’engage à trouver un remplaçant dont le nom figure sur la liste prévue à cet effet.

Fait à _____ le _____

L’accompagnateur _____ L’organisateur _____

2b Charte Accompagnateurs

Carapatte de _____
Ecole _____
Ligne n° _____
Période scolaire du _____
au _____

Je m’engage à répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s) sur la ligne du Carapatte. Les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet.

Sécurité
Je m’engage à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité. Le groupe sera encadré par, au moins, un Accompagnateur “Locomotive” à l’avant et par un Accompagnateur “Conducteur” à l’arrière.

Responsabilité
En cas d’imprévu majeur me mettant dans l’impossibilité de remplir la fonction d’Accompagnateur pour la tranche horaire convenue, Je m’engage à trouver un(e) remplaçant(e).

Règles de sécurité :
= je m’assure que les enfants marchent 2 par 2
= je leur apprendis au fur et à mesure les règles simples du code de la route
= je contrôle tout au long du chemin le nombre d’enfants et je remplis ma fiche de présence
= je porte ma chaussette et, le cas échéant, je contrôle si les enfants portent leur brassard
= je respecte le rôle des deux accompagnateurs : l’Accompagnateur “Locomotive” emmène le groupe, accueille les enfants et surveille l’heure. C’est lui qui est devant et non pas les enfants. L’Accompagnateur “Conducteur” pilote le groupe en surveillant le comportement des enfants, il peut arrêter le groupe à tout moment.

Engagement de l’Accompagnateur
J’ai bien pris connaissance de la charte de l’Accompagnateur. Je respecterai les engagements énoncés.

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
Téléphone (portable si possible) _____
Date _____

Signature _____

3a Charte Parents et Enfants

Carapatte de _____
Ecole _____
Ligne n° _____
Période scolaire du _____
au _____

Le Carapatte est un accompagnement d’enfants à pied par des bénévoles sur le chemin de l’Ecole. Il fonctionne comme un bus scolaire avec des horaires et des trajets fixes. Les enfants respectent l’horaire établi, l’élève devra se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l’heure convenue. Le groupe n’attend pas l’enfant en retard. _____ est l’organisateur de ce ramassage scolaire à pied.

Nous, parents, sommes responsables de notre enfant jusqu’à l’arrivée du Carapatte à l’arrêt. L’enfant est couvert par notre assurance responsabilité civile familiale. Nous restons seuls responsables du comportement de notre enfant pendant le trajet. (Bénévoles : les accompagnateurs sont couverts par l’assurance souscrite par la municipalité / l’association).

Les accompagnateurs responsables ont autorisé sur le groupe pour en assurer la sécurité, ils sont nos premiers interlocuteurs pour tout problème qui pourrait se poser.

Autorisons les accompagnateurs à amener (et à reprendre dans sa classe) notre enfant.

Moi, l’enfant, je m’engage à respecter les cinq règles d’or établies ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :
= 1) Je m’équipe en fonction du temps et je porte mon brassard fluorescent.
= 2) J’attends à mon arrêt jusqu’à ce que l’accompagnateur m’accueille dans le groupe.
= 3) J’écoute ce que les accompagnateurs me disent et je leur obéis.
= 4) On se met 2 par 2 en formant un groupe compact.
= 5) Je marche calmement sans gêner les autres, en gardant ma place dans le groupe pendant tout le trajet.

Nota : l’organisateur peut exclure du Carapatte un enfant perturbateur après information écrite aux parents.

Inscription et engagement des parents et de l’enfant :
Je(s) soussigné(s) (s/ma/mère) : _____
domicilié(s) à l’adresse : _____
Téléphone (portable si possible) : _____
Autorise(ent) leur fils/fille : NOM et Prénom de l’enfant : _____
Classe : _____ Prénom de mon enseignant(e) : _____
Je(s) soussigné(s) prennent en charge leur enfant pour aller à l’arrêt afin d’aller jusqu’à l’Ecole.

Les parents et l’enfant s’engagent à respecter les règles de la charte, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme déplacement.

Fait à _____ le _____

Signature de l’organisateur _____ Signature des parents _____ Signature de l’enfant _____



Méthode :

6 – Calendriers :

Les calendriers permettent :

- Aux parents (et enfants) de savoir qui sera l'accompagnateur du Pédibus chaque jour.
 - Aux accompagnateurs de savoir quels enfants seront présents chaque jour.
- Il apparaît nécessaire **d'échanger les coordonnées** de chaque membre pour faciliter la gestion des imprévus (personne malades...)

L'ADEME propose un ensemble de fiches desquelles l'on peut s'inspirer.

Conseils :

- 1 adulte pour 4 enfants
- Viser l'implication de chaque parent 1 fois / 15 jours

4a Planning accompagnateurs

Carapatte de
Ecole
Ligne n°
Période scolaire du
au

Je soussigné(e) M / Mme souhaite m'inscrire comme accompagnateur(trice)

Semaine 1	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Semaine 2	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Semaine 3	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Semaine 4	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Semaine 5	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Semaine 6	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Du au						
Matin						
Soir						

Nom Prénom

Adresse

Téléphone (portable si possible)

Arrêt concerné Signature obligatoire



Méthode :

7 – Apports de la collectivité :

Les collectivités peuvent assurer un soutien au projet à travers :

- La mise en place d'une **signalétique légère**.
- La mise à disposition de **gilets de sécurité**.

Conseils :

- En lien avec les accompagnateurs, créer des moments conviviaux !

